

L'équipe de maîtrise d'œuvre pilotée par CAAZ Architectures a été retenue en juillet 2025. La commune travaille depuis de concert avec les membres de cette équipe dans le respect des étapes prévues par la loi « maîtrise d'ouvrage publique » (dite loi MOP).

Le Rapporteur PROPOSE d'approuver l'avant-projet définitif pour un montant de travaux HT à 4 214 594,63€ (4 074 244,63 € + 140 350 € de mobiliers intégrés aux travaux).

Le Rapporteur PROPOSE de valider le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)	
DESCRIPTIF	MONTANT
Etudes (faisabilité, sols, réseau lecture publique, programmation architecturale...)	228 680,00 €
Honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle technique, coordinateur santé/sécurité, coordinateur pilotage de chantier, indemnités concours...)	798 690,91 €
Travaux (estimatif APD)	4 074 244,63 €
Mobilier (estimatif APD)	140 350,00 €
Informatique (estimatif APS-à valider au PRO)-Signalétique	53 333,33 €
Déménagement (estimatif)	30 000,00 €
TOTAL	5 325 298,87 €

RESSOURCES (€ HT)			
DESCRIPTIF	BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT HT	%
Fonds propres		3 169 485,61 €	59,52%
Etat - DGD OPERATION IMMOBILIERE	3 550 384,98 €	710 077 €	13,33%
Etat - Fonds Vert	1 807 884,46 €	451 971,11 €	8,49%
Département Plan Lecture	3 023 412,85 €	604 682,57 €	11,35%
Département Dotation Territoriale	749 478,14 €	168 632,58 €	3,17%
Région	4 214 594,63 €	200 000,00 €	3,76%
Agence de l'eau	40 900,00 €	20 450,00 €	0,38%
TOTAL		5 325 298,87 €	

Le Rapporteur PROPOSE d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivantes :

- 710 077 € auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif relatif au concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques des communes au

titre du projet immobilier (construction, rénovation, restructuration, extension et mise en accessibilité),

- 604 682,57 € auprès du Département de l'Isère dans le cadre du Plan Lecture 2020-2026
- 168 632,58 € auprès du Département de l'Isère dans le cadre du dispositif des aides territoriales
- 200 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Aménager mon territoire, investir dans ma Collectivité, ma commune ou mon EPCI »
- 20 450 € auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du dispositif « Gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine »
- 451 971,11 € auprès du Fonds Vert dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à la majorité,*

APPROUVE l'avant-projet définitif pour un montant de travaux HT à 4 214 594,63€.

VALIDE le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)	
DESCRIPTIF	MONTANT
Etudes (faisabilité, sols, réseau lecture publique, programmation architecturale...)	228 680,00 €
Honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle technique, coordinateur santé/sécurité, coordinateur pilotage de chantier, indemnités concours...)	798 690,91 €
Travaux (estimatif APD)	4 074 244,63 €
Mobilier (estimatif APD)	140 350,00 €
Informatique (estimatif APS-à valider au PRO)-Signalétique	53 333,33 €
Déménagement (estimatif)	30 000,00 €
TOTAL	5 325 298,87 €

RESSOURCES (€ HT)			
DESCRIPTIF	BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT HT	%
Fonds propres		3 169 485,61 €	59,52%
Etat - DGD OPERATION IMMOBILIERE	3 550 384,98 €	710 077 €	13,33%
Etat - Fonds Vert	1 807 884,46 €	451 971,11 €	8,49%
Département Plan Lecture	3 023 412,85 €	604 682,57 €	11,35%
Département Dotation Territoriale	749 478,14 €	168 632,58 €	3,17%

Région	4 214 594,63 €	200 000,00 €	3,76%
Agence de l'eau	40 900,00 €	20 450,00 €	0,38%
TOTAL		5 325 298,87 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivantes :

- 710 077 € auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif relatif au concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques des communes au titre du projet immobilier (construction, rénovation, restructuration, extension et mise en accessibilité),
- 604 682,57 € auprès du Département de l'Isère dans le cadre du Plan Lecture 2020-2026
- 168 632,58 € auprès du Département de l'Isère dans le cadre du dispositif des aides territoriales
- 200 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Aménager mon territoire, investir dans ma Collectivité, ma commune ou mon EPCI »
- 20 450 € auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du dispositif « Gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine »
- 451 971,11 € auprès du Fonds Vert dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes de subventions.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote :

24 POUR

1 déport (P. ROUSSET)

4 CONTRE (Ensemble pour Claix)

La secrétaire de séance
Sylvie ALPHONSE




Le Maire
Christophe REVIL




Date d'affichage: 02.04.2016

Date de retrait: 02.06.2016